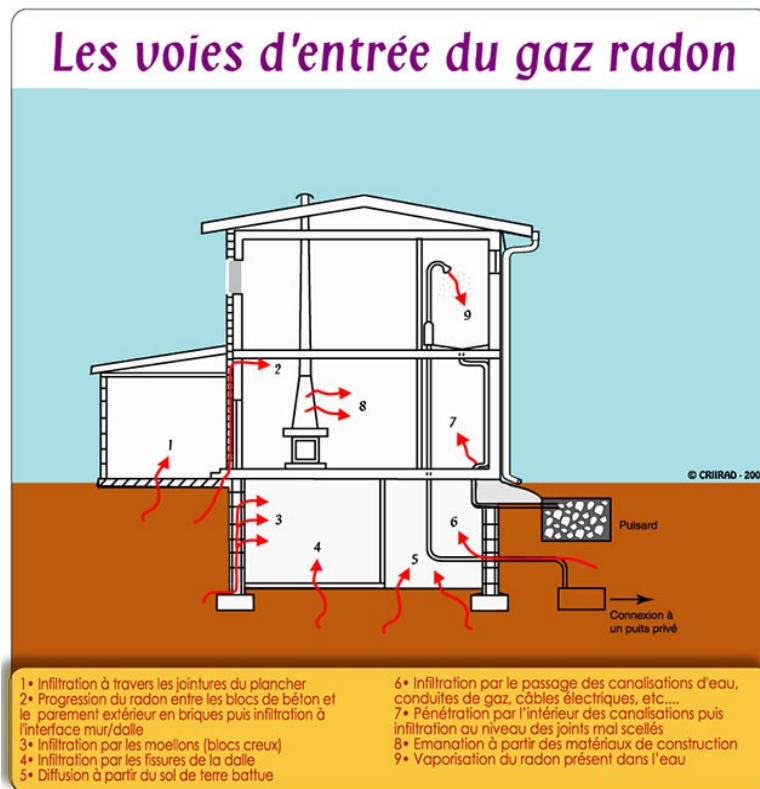


Action de sensibilisation aux risques d'exposition au radon dans l'habitat en Ardèche, Loire, Puy-de-Dôme



en partenariat avec l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes



en concertation avec Annonay-Rhône-Agglomération (07), Communauté de Communes du Pays d'Urfé (42), Communauté de Communes Thiers-Dore-Montagne et Agglomération Clermont (63)

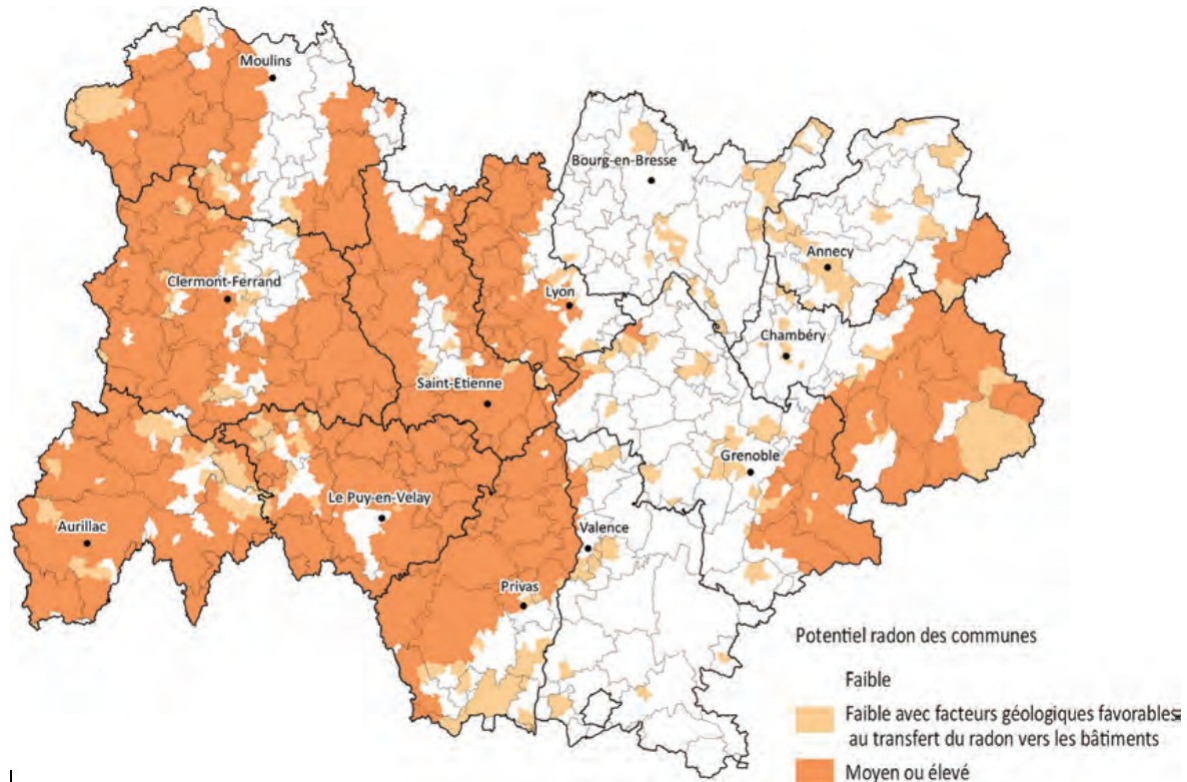
CLCV – Union Régionale Auvergne-Rhône-Alpes – 31 rue Alfred de Musset 38100 Grenoble – www.clcv.org
 Siret : 450 437 850 00024-APE 9499Z - Tél : 04 76 22 06 38 - Fax : 04 76 22 88 41 - E.Mail : auvergne-rhone-alpes@clcv.org

Association nationale de consommateurs, et usagers, d'éducation populaire, association éducative complémentaire de l'enseignement public, représentative des locataires et des copropriétaires Membre du Bureau Européen des Unions de Consommateurs et de Consumers International

Qu'est-ce que le radon ?

Le radon est un gaz radioactif incolore et inodore, présent naturellement dans les sols en tout point du territoire, mais en quantité plus importante dans les massifs granitiques, volcaniques, et certains grès et schistes noirs. Il est issu de la désintégration de l'uranium présent dans les roches du sous-sol.

La région Rhône-Alpes est particulièrement concernée selon la cartographie établie par l'Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire (IRSN).



Source IRSN*

* L'IRSN a établi un classement des communes en fonction du potentiel d'exaltation du radon lié à la nature des formations géologiques présentes. 3 catégories sont ainsi distinguées selon que le potentiel est considéré comme "faible", "faible avec facteurs géologiques favorables au transfert du radon vers les bâtiments" et enfin "moyen ou élevé"

Proportion par département des communes à potentiel moyen à élevé

Ain	0%	Haute Loire	78,6%
Allier	56,2%	Loire	63,2%
Ardèche	70,2%	Puy de Dôme	68,7%
Cantal	79,8%	Rhône	66,8%
Drôme	3,5%	Savoie	30,5%
Isère	12,7%	Haute Savoie	2,1%

Le risque pour la santé est dû essentiellement à la présence du radon dans l'air intérieur des bâtiments et en particulier des habitations dans lesquelles il peut s'accumuler, selon leur localisation, leur conception et leur ventilation.

Le radon est classé par le Centre international de recherche sur le cancer comme « cancérigène pulmonaire certain » depuis 1987. Selon le Ministère des solidarités et de la santé, en France, le radon serait responsable de 5 à 12% des décès par cancer du poumon en France (soit la deuxième cause après le tabac) et augmenterait significativement le risque pour la population des fumeurs exposés.

Rassurons-nous, il est possible de s'en prémunir et d'agir sur la qualité de notre environnement intérieur.

Comment réduire mon exposition ?

Des solutions existent pour réduire la concentration en radon dans mon habitation. Elles consistent à :

- **éliminer le radon présent dans le bâtiment en améliorant le renouvellement de l'air intérieur** (renforcement de l'aération naturelle ou mise en place d'une ventilation mécanique adaptée) ;
- **limiter l'entrée du radon en renforçant l'étanchéité entre le sol et le bâtiment** (fissures, passage de canalisations, planchers...).

S'informer pour mieux prévenir et agir

C'est pourquoi l'association de consommateurs et usagers CLCV (Consommation, Logement et Cadre de Vie), en partenariat avec l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes, et en collaboration avec les collectivités Annonay-Rhône-Agglomération (07), Communauté de Communes du Pays d'Urfé (42), Communauté de Communes Thiers-Dore-Montagne et Agglomération Clermont (63) organise des réunions publiques d'information sur les risques liés au radon et les conseils pratiques pour les limiter.

Le cadre de l'action

L'objectif de cette action est d'informer et sensibiliser le grand public sur ce gaz, les moyens possibles pour éviter l'accumulation dans le logement et proposer à ceux qui le souhaitent, l'opportunité de connaître gratuitement les concentrations moyennes en radon dans leurs logements.

Il s'agit d'une action de sensibilisation et non d'une étude statistique; elle vise à toucher le plus large public possible sur les trois territoires retenus, en coordination avec les collectivités concernées.

Elle traitera aussi plus largement la qualité de l'air intérieur des habitations. Un Comité de pilotage ARS/CLCV est en place depuis janvier 2018. Cette action s'insère dans les priorités du Plan national Radon et du Plan régional santé environnement Auvergne-Rhône-Alpes (PRSE3).

Les territoires concernés

Les territoires ont été sélectionnés à partir de la cartographie **du potentiel du radon des formations géologiques établie par l'IRSN** :

- Puy-de-Dôme: toutes les communes du territoire de la communauté de communes Thiers Dore et Montagne.
- Loire : toutes les communes du territoire de la Communauté de Communes du Pays d'Urfé .
- Ardèche: toutes les communes du territoire d'Annonay Rhône Agglomération

Des réunions publiques d'informations

✉ **En Ardèche**

Le jeudi 24 mai à 18h00 à Davezieux au 461 rue de la Lombardière, au sein du Parc de La Lombardière, à la salle Halle des Muletiers.

Dès 17h00, une exposition sur la qualité de l'air intérieur des habitations sera ouverte au public

✉ **Dans la Loire**

Le vendredi 22 juin à 20h00, à St-Just-en-Chevalet, à la salle ERA

Dès 19h00, une exposition sur la qualité de l'air intérieur des habitations sera ouverte au public

☒ Dans le Puy-de-Dôme

Le mercredi 6 juin à 18h00 à Chateldon, Salle polyvalente - rue L. Duclos

Le jeudi 14 juin à 18h00 à Saint Rémy/Durole, Salle municipale du plan d'eau

Le mercredi 20 juin à 18h00 à Thiers, salle Tournilhac dans la Mairie

Dès 17h00, une exposition sur la qualité de l'air intérieur des habitations sera ouverte au public sur chaque site.

Une campagne gratuite de dépistage

A cette occasion, les habitants pourront se porter volontaires pour participer à une campagne de mesure de la quantité de radon présente dans leur habitation, qui se déroulera à l'automne 2018. Un dosimètre sera mis gratuitement à leur disposition par l'ARS et l'association CLCV. La CLCV indiquera comment procéder et fournira toutes les informations utiles.

En fonction du résultat de la mesure réalisée, qui restera strictement confidentiel, les volontaires pourront, s'ils le souhaitent, disposer gratuitement de conseils qui leur permettront de limiter les risques pour leur santé.

En outre, la réglementation impose l'obligation pour le vendeur ou le bailleur de fournir une information sur le potentiel radon de la commune aux futurs acquéreurs et locataires (article L.125-5 du code de l'environnement). Le décret d'application (en cours de signature) imposera d'indiquer dans l'état des risques naturels et technologiques, une fiche sur le radon, ses risques et les mesures pour réduire l'exposition. Cette action de prévention permettra donc de valoriser les territoires et les habitations qui y auront participé.

Calendrier des actions

Entre mai et fin juin 2018 : organisation des réunions publiques en présence de la CLCV, l'ARS, et d'élus locaux. Ces réunions pourront être complétées par des stands sur les marchés, galeries marchandes, maisons de santé, etc.

- **Septembre – début de la période de chauffe** : distribution des dosimètres.

- **Entre octobre et mi-décembre** : période de mesures.

- **Entre décembre 2018 et janvier 2019**: collecte des dosimètres et transmission au laboratoire.

- **Février 2019**: retour des résultats individualisés et confidentiels auprès des personnes ayant fait les mesures.

- **Entre avril et mai 2019** : Réunions publiques de présentation de la synthèse globale des résultats.

Contacts:

Union régionale CLCV : auvergne-rhone-alpes@clcv.org - 06.33.41.76.11

CLCV Puy-de-Dôme : puy-de-dome@clcv.org - 04 73 36 75 91

CLCV Loire : clcvfirminy@gmail.com - 06.78.54.29.01

CLCV Drôme-Ardèche : drome-ardeche@clcv.org - 04.75.72.41.49

Contact presse ARS Auvergne Rhône Alpes : 04 27 86 55 55 / ars-ara-presse@ars.sante.fr



www.clcv.org